

OPERATION 11 -DOCUMENTS D'URBANISME ET ZONAGE

1. RECAPITULATIF DES DOCUMENTS D'URBANISME ET ZONAGE

Projet = 6 communes

SECTION	OUVRAGES	COMMUNES	DOCUMENT URBANISME	ZONAGES traversés par le projet
1	PRISE D'EAU DES COMBES	FELLETIN	PLU approuvé le 09/09/2013	N / EBC (espace boisé classé) / A / UD /AUi Soumis à la Loi Montagne
3	CANALISATIONS	FELLETIN	PLU approuvé le 09/09/2013	AUI / A / UC / UCa / Nh Soumis à la Loi Montagne
3	CANALISATIONS	MOUTIER-ROZEILLE	RNU	Soumis à la Loi Montagne
2	STATION DE REPRISE DE MOUTIER ROZEILLE	MOUTIER-ROZEILLE	RNU	Soumis à la Loi Montagne
4	CANALISATIONS	FELLETIN	PLU approuvé le 09/09/2013	A / AUi / UC / UCa / Nh Soumis à la Loi Montagne
4	CANALISATIONS	MOUTIER-ROZEILLE	RNU	Soumis à la Loi Montagne
4	CANALISATIONS	ST FRION	RNU	Soumis à la Loi Montagne
4	CANALISATIONS	POUSSANGES	PLUi HTE - CORREZE COMMUNAUTE	N / A / Uc Soumis à la Loi Montagne
4	CANALISATIONS	ST GEORGES NIGREMONT	RNU	Soumis à la Loi Montagne
4	CANALISATIONS	MAGNAT-L'ETRANGE	PLUi HTE - CORREZE COMMUNAUTE	N / A / Uc / Ripisylve de la Rozeille Soumis à la Loi Montagne

2. PLU CONCERNES PAR LE PROJET ET ZONAGE

- Espace boisé classé

Section 1 – Commune de Felletin – Construction de la prise d'eau des Combes

Extrait du PLU de Felletin (source Géoportail) :

FICHE INFORMATION DÉTAILLÉE D'UNE PARCELLE



Légende

VUE DÉTAILLÉE DES DOCUMENTS D'URBANISME

Zonage(s)

- Parcelle classée N
Zone naturelle ou forestière à protéger

La parcelle est soumise aux dispositions suivantes

Traitement environnemental et paysager

- Espace boisé classé

Périmètres d'informations

- Périmètre forestier : interdiction ou réglementation des plantations (code rural et de la pêche maritime), plantations à réaliser et semis d'essence forestière

Réglementation du boisement : zone réglementée, à vocation agricole

Réglementation du boisement : zone libre de boisement, à vocation forestière

- Zone d'assainissement collectif/non collectif, eaux usées/eaux pluviales, schéma de réseaux eau et assainissement, systèmes d'élimination des déchets
Zone d'assainissement collectif

- **Ripisylve berges de la Rozeille**

Section 4 – Commune de Magnat-L'étrange – Canalisations entre la station de repirse de Moutier-Rozeille et l'UTEP de Magnat-L'étrange

Extrait du PLUi Haute-Corrèze – Commune de Magnat-L'étrange (source Géoportail) :



La traversée recoupe les zonages suivants ainsi qu'une ripisylve répertoriée au PLUi.

1. Zonage A :

Extraits du règlement :

- **Éléments et secteurs de paysage protégés**

Toute intervention sur un élément ou secteur de paysage protégé, matérialisé sur le règlement graphique, est soumise à déclaration préalable.

- **Trame verte et bleue**

*Toute construction ou aménagement réalisés dans le périmètre de la trame verte et bleue identifiée à l'annexe 6 du présent PLUi doit garantir de **ne pas porter atteinte au fonctionnement écologique**.*

- **Paragraphe - Traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et abords des constructions**

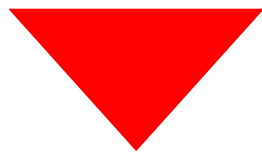
6.1. *Surface non imperméabilisées ou éco aménageables :*

« La destruction de ripisylve est interdite. La création de zone tampon non construite ou artificialisée dans le prolongement de la ripisylve est vivement encouragée. »

2. Trame bleue

3. Haie ou alignement d'arbre : élément de prescription linéaire à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

_____ : Emprise projet



SYNDICAT DES EAUX
CREUSOISES

OPÉRATION 11

AVP

PLU FELLETTIN

N° Pièce : 1

Echelle : 1/2000

N°d'affaire	Emetteur	Phase	Nature document	N° chrono	Indice	Nom document
01240913	0121	AVP	PG	01	A	plu felletin

DATE	ETABLI PAR	APPROUVE PAR	OBJET REVISION
02/12/2025	S.FEUERSTOSS	G. VENIANT	Première émission



11 avenue du Bourbonnais
BP47
23001 GUERET
Cedex 1



5 bis rue de Metz
63000 CLERMONT-FERRAND

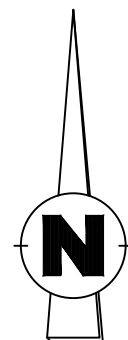
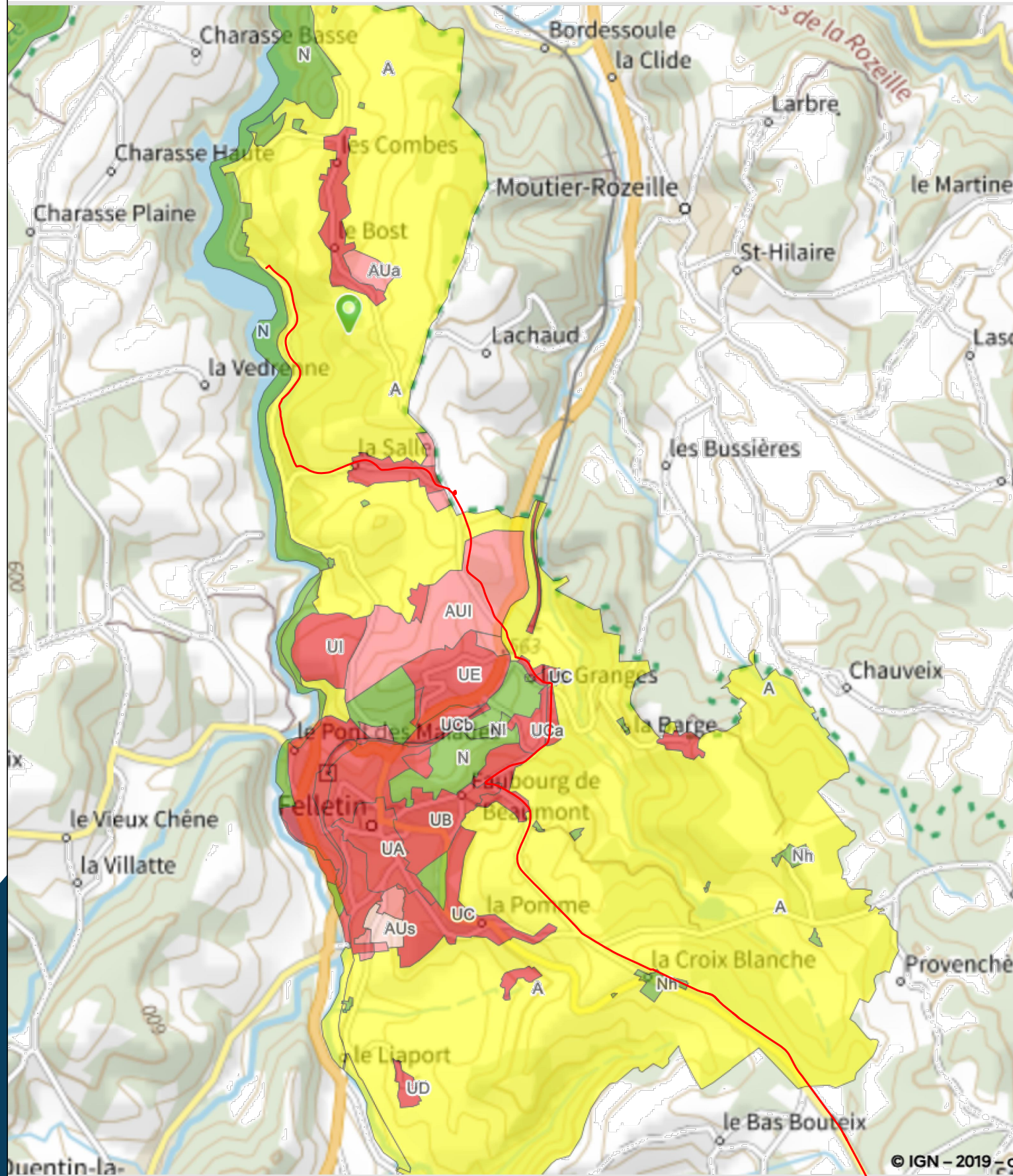


LARBRE INGÉNIERIE
ÉNERGIE - ENVIRONNEMENT

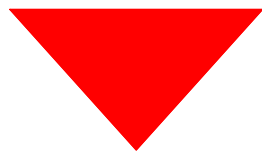
2 avenue Pierre Mendès France
23000 GUERET



61 rue de
Vernet
23000 GUERET



_____ : Emprise projet



SYNDICAT DES EAUX
CREUSOISES

OPÉRATION 11

AVP

PLUi HTE : PUSSANGES ET MAGNAT L'ETRANGE

Echelle : 1/2000

N°d'affaire	Emetteur	Phase	Nature document	N° chrono	Indice	Nom document
01240913	0121	AVP	PG	01	A	plui hte : pussanges et magnat l'etranger

DATE	ETABLI PAR	APPROUVE PAR	OBJET REVISION
02/12/2025	S.FEUERSTOSS	G. VENIANT	Première émission

InTer
SITE